

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **06 mars 2024** à **16 h 00** à l'hôtel de ville de la municipalité Les Coteaux.

Étaient présentes Madame Josée Grenier et Messieurs Sylvain Brazeau et André Legros tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Brazeau.

sont également présents Madame Pamela Nantel trésorière et Monsieur Jacques Legault secrétaire.

Absence motivée de Madame Andrée Brosseau et de Monsieur Alain Laprade.

Monsieur Sylvain Brazeau, président, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2595-03-24 Ouverture de l'assemblée

**Il est proposé par Madame Josée Grenier
Appuyé par Monsieur André Legros
Et résolu à l'unanimité**

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2596-03-24 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Madame Josée Grenier
Appuyé par Monsieur André Legros
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 01 mars 2023.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Nomination des délégués du conseil d'administration;
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 février 2024;
5. Approbation des comptes à payer au 6 mars 2024;
6. Avis de motion – Dépôt du règlement no.9 relatif à certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et d'autoriser des contrats et abrogation du règlement no.3;
7. Dépôt projet de règlement no.9 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et d'autoriser des contrats;
8. Avis de motion – Règlement no.10 sur les publications des avis publics;
9. Dépôt projet de règlement no. 10 relatifs aux modalités de publication des avis publics;
10. Varia;
11. Parole à l'assistance;
12. Levée de l'assemblée ordinaire du 6 mars 2024.

ADOPTÉE

2597-03-24 Nomination des délégués du conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE la ville de Coteau-du-Lac a procédé à la modification de ses délégués sur le conseil d'administration de la RAC;

**Il est proposé par Monsieur André Legros
Appuyé par Madame Josée Grenier
Et résolu à l'unanimité**

QUE les délégués de la ville de Coteau-du-Lac sont :

Madame Andrée Brosseau à titre de vice-présidente;
Monsieur Alain Laprade;
Monsieur André Legros (substitut);
Monsieur Patrick Delforge (substitut).

QUE les délégués de la municipalité des Coteaux sont :

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

Monsieur Sylvain Brazeau à titre de président;
Madame Myriam Sauvé;
Monsieur Michel Joly (substitut);
Madame Josée Grenier (substitut).

QUE cette nomination soit effectif immédiatement jusqu'à la prochaine nomination.

ADOPTÉE

2598-03-24 **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 07 février 2024**

**Il est proposé par Monsieur André Legros
Appuyé par Monsieur Sylvain Brazeau
Et résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 07 février 2024 à 16 :00.

ADOPTÉE

2599-03-23 **Approbation des comptes à payer au 06 mars 2024**

**Il est proposé par Madame Josée Grenier
Appuyé par Monsieur André Legros
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 06 mars 2024 au montant total de 23 438.11\$ à savoir les chèques numéro 9 à 13 pour un montant de 16 659.98\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 6778.13\$. Le chèque numéro 8 a été annulé.

ADOPTÉE

2600-03-24 **Avis de motion. Dépôt du règlement no.9 relatif à certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et d'autoriser des contrats et abrogation du règlement no.3**

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Sylvain Brazeau à l'effet qu'un règlement avec dispense de lecture sera déposé à une assemblée ultérieure pour adoption du règlement no 9 relatif à certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et d'autoriser des contrats et abrogation du règlement no.3.

2601-03-24 **Dépôt projet de règlement no 9 relatif à certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et d'autoriser des contrats**

Le projet de règlement n° 9 relatif à certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et d'autoriser des contrats est déposé aux membres du Conseil, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et du *Code municipal du Québec* afin d'augmenter le montant maximum allouer au secrétaire ou trésorier pour les dépenses ou contrat liées à l'exécution de travaux, pour la fourniture de services professionnels et pour la location ou l'achat de marchandises ou de fournitures de bureau et abrogation du règlement no.3.

2602-03-24 **Avis de motion. Règlement no.10 sur les publications des avis publics**

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Sylvain Brazeau à l'effet qu'un règlement avec dispense de lecture sera déposé à une assemblée ultérieure pour adoption du règlement no 10 relatif aux publications des avis publics.

2603-03-24 **Dépôt projet de règlement no 10 relatif aux modalités de publication des avis publics**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

Le projet de règlement n° 10 relatif aux modalités de publication des avis publics est déposé aux membres du Conseil, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et du *Code municipal du Québec* afin de déterminer les modalités de publication des avis publics de la Régie d'Assainissement des Coteaux principalement pour prévoir que les avis officiels seront ceux publiés sur le site Internet de chacune des municipalités et affichés sur le babillard au bureau des municipalités.

Varia

Parole à l'assistance

Aucune intervention

2604-03-24 Levée de l'assemblée ordinaire du 06 mars 2024

**Il est proposé par Madame Josée Grenier
Appuyé par Monsieur André Legros
Et résolu à l'unanimité**

QUE l'assemblée ordinaire du 06 mars 2024 soit levée à 16 h 25

ADOPTÉE

Sylvain Brazeau, président

Jacques Legault, secrétaire